
N° : 2013.2.22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nb de membres
en exercice :
35

Séance du 28 mars 2013
Sous la présidence de Pierre ADOLPH

Nb de présents :
22

OBJET : AFFAIRES DU PERSONNEL : EMPLOIS D'AVENIR : AUTORISATION DE RECRUTEMENT

Nb de procurations :
5

POINT 5.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président évoque ce nouveau dispositif d'emploi et propose que la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé se donne la possibilité de recruter de ce type d'emploi lorsque l'opportunité et l'adéquation à un poste vacant se présentent.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le recours au dispositif « Emplois d'Avenir »
- D'autoriser le Président ou son représentant :
 - *à recruter selon les modalités de ce dispositif lorsqu'une vacance de poste le permet
 - *à signer le ou les contrats correspondants
- De charger le Président ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 04 avril 2013



Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,
Bernard SCHWACH